

La SPL Enfance-Jeunesse Médullienne recrute :

Des animateurs/animatrices pour ses Accueil périscolaires et vacances scolaires
CDC Médullienne
CDI et CDD

Description du poste :

La SPL Enfance Jeunesse Médullienne (siège Castelnau de Médoc) recherche des animateurs et animatrices de centre de loisirs. Si vous souhaitez intégrer une équipe dynamique et permettre aux enfants de découvrir le vivre ensemble en animant des activités ou des jeux, et que vous êtes disponibles aux dates ci-dessous, postulez !

Poste à pourvoir dès que possible

Sous la responsabilité du directeur de structure, les missions :

Encadrement et animation d'activités périscolaires :

- Garantir la sécurité morale, physique et affective des enfants
- Proposer et préparer des activités adaptées à l'âge et aux rythmes de l'enfant.
- Animer les activités périscolaires auprès d'enfant de 3 à 11 ans
- Construire un cadre respectueux du bien-être et des capacités des enfants

Construction du lien avec les acteurs éducatifs et les parents

- Savoir établir un dialogue et une écoute avec les parents, les enfants, et le reste de l'équipe

Compétences et savoir être

- Connaissance des techniques d'animation, d'encadrement et de réglementation de l'animation
- Polyvalence dans la proposition d'activités variées
- Être à l'écoute des envies et besoins des enfants
- Qualités relationnelles et pédagogiques
- Organisation, autonomie et capacité de travailler en équipe
- Répertoire des matériels et matériaux nécessaires à l'activité
- Sensibiliser les enfants au respect de l'environnement
- Rigueur et sens des responsabilités.
- Transmission des informations et capacité à alerter en cas de situations difficiles

Compétences et qualités recherchées : capacité d'adaptation, dynamisme, sens des responsabilités, capacité à travailler en équipe.

Diplôme minimum requis : BAFA, CAP PETITE ENFANCE, CQP Animation ou de l'expérience en animation

Secteur : Accueil périscolaire sur la CDC Médullienne (notamment sur Le Porge et Sainte Hélène)

Type de contrats : CDI Temps partiel et CDD de remplacement (minimum 2 mois) Temps partiel